Nations Unies A/75/269

Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 74/216 de l'Assemblée générale, fait un point sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; il fait fond sur les questions qui figurent dans le programme Action 21 et se concentre sur l'état des lieux en matière de consommation et de production durables. Le présent rapport s'appuie sur des études, des rapports et une analyse réalisés récemment par des organismes des Nations Unies ainsi que sur des contributions émanant de ces organismes, sur les documents issus de délibérations des organes intergouvernementaux, notamment la réunion en ligne du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, sur une série de webinaires et de discussions en ligne sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur d'autres forums et débats portant sur cette question. Il doit être lu en parallèle avec d'autres rapports sur le développement durable soumis à l'Assemblée, notamment le point annuel sur les objectifs de développement durable, établi par le Secrétaire général (E/2020/57), la note du Secrétaire général sur le financement du développement durable (E/FFDF/2020/2) et la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (E/2020/56).

* A/75/150.

20-10261 (F) 260820 310820

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/216, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de ladite résolution, en faisant plus particulièrement le point sur la consommation et la production durables, leur mise en pratique et leur promotion, et de recommander des mesures concrètes pour mettre en œuvre le Programme 2030 à cet égard.

II. Action 21, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : difficultés à surmonter et points non résolus

2. Les points d'Action 21 non résolus depuis la tenue, en 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, sont repris au titre du Programme 2030. Aujourd'hui, le paysage mondial continue d'offrir un tableau mitigé, composé de réalisations et de revers, et les chocs économiques et financiers associés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) mettent à mal une croissance économique déjà lente[1].

3. La pandémie dévastatrice de COVID-19 a paralysé des pans entiers de l'économie mondiale, limitant fortement l'activité économique. Dans ce contexte, selon le rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2020*, l'économie mondiale devrait se contracter de 3,2 % en 2020, et l'on prévoit que le terrain perdu ne sera que progressivement regagné en 2021. Selon le scénario de référence, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) des pays développés tombera à -5,0 % en 2020, tandis que la production des pays en développement diminuera de 0,7 %.

4. Toujours selon ce rapport, la pandémie a aggravé la pauvreté et les inégalités : d'après les estimations, 4,3 millions de personnes supplémentaires pourraient passer sous le seuil de pauvreté extrême en 2020, le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté risquant d'augmenter de près de 130 millions d'ici à 2030, ce qui porterait un coup énorme aux efforts faits à l'échelle mondiale pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Les progrès en matière de sécurité alimentaire sont au point mort : le nombre de personnes qui souffrent de la faim a augmenté au cours des trois dernières années, passant de 785 millions en 2015 à plus de 821 millions en 2018, et la pandémie COVID-19 a amplifié toutes ces menaces, aggravant la pauvreté et la faim dans le monde. Si les progrès se poursuivent dans de nombreux domaines ayant trait à la santé, le rythme des améliorations a ralenti et ne sera pas suffisant pour atteindre la plupart des objectifs liés à la santé, car la pandémie de COVID-19 dévaste les systèmes de prestations sanitaires dans le monde entier et menace les résultats déjà obtenus en matière de santé (voir E/2020/57, par. 20).

5. Fin 2019, des millions d'enfants et de jeunes n'étaient toujours pas scolarisés et plus de la moitié de ceux qui l'étaient n'avaient pas le niveau minimum attendu en lecture et en calcul[2]. La fermeture des écoles décrétées pour arrêter la propagation de

[1] Voir les notes de synthèse du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat concernant l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la réalisation des objectifs de développement durable, disponibles à l'adresse suivante : https://www.un.org/development/desa/en/covid-19.html.

[2] Voir https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/goal-04/.

la COVID-19 a des conséquences négatives sur les résultats d'apprentissage et le développement social et comportemental de plus de 90 % des écoliers et des étudiants, soit 1,6 milliard d'enfants et de jeunes. La fracture numérique creusera les écarts existants en matière d'égalité dans l'éducation, ce qui nous éloignera de l'objectif consistant à assurer à toutes et à tous, d'ici à 2030, une éducation de qualité qui soit équitable et inclusive. Dans le monde entier, les femmes et les filles sont toujours confrontées à des obstacles structurels et à la discrimination et les rapports provenant de plusieurs pays donnent à penser que la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants augmente pendant le confinement.

6. La pandémie de COVID-19 a démontré à quel point l'assainissement, l'hygiène et le fait d'avoir un accès adéquat à de l'eau propre étaient importants pour prévenir et endiguer les maladies. Or, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable ni à des installations sanitaires de base, les femmes et les filles étant concernées de manière disproportionnée.

7. Les politiques d'accès à l'énergie continuent de porter leurs fruits, les données de 2018 montrant des signes prometteurs. Le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité est passé de près d'un milliard en 2017 à 860 millions, un record ces dernières années. Cependant, malgré des mesures importantes, près de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne[3].

8. Au niveau mondial, le taux de chômage est passé sous la barre des 5 % en 2019, mais de nombreux travailleurs occupent des emplois peu qualifiés, en particulier ceux du secteur non structuré, les femmes et les jeunes. Les petites et moyennes entreprises, les travailleurs du secteur non structuré, les travailleurs indépendants, les salariés journaliers et les travailleurs des secteurs les plus exposés aux perturbations sont les plus touchés par la pandémie (voir E/2020/57, par. 73). L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que les mesures de confinement total ou partiel touchent désormais quelque 2,7 milliards de travailleuses et de travailleurs, soit environ 81 % de la main-d'œuvre mondiale[4].

9. L'année 2019, deuxième année la plus chaude jamais enregistrée, a marqué la fin de la décennie la plus chaude (2010-2019), les niveaux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère ayant atteint de nouveaux records. Dans son récent rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques (*The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que, du fait des changements climatiques, les océans se réchauffaient et leur chimie se modifiait de manière si spectaculaire que cela menaçait les réserves de produits de la mer, alimentait les cyclones, favorisait les inondations et faisait courir de grands risques aux centaines de millions de personnes qui vivaient le long des côtes. L'acidification et la pêche non durable continuent de représenter des menaces majeures pour les océans et les ressources marines. Les efforts actuels visant à protéger les milieux marins clés, les petits pêcheurs et les investissements dans les sciences océaniques ne suffisent pas encore à protéger ces ressources vastes et fragiles, alors que c'est urgent. Dans l'ensemble, les progrès réalisés à ce jour en matière de conservation et d'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines sont insuffisants (voir A/74/630, par. 7). La dégradation des terres se poursuit et la perte de biodiversité

[3] Agence internationale de l'énergie, *SDG7: Data and Projections* (Paris, 2019).

[4] Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail », deuxième édition, 7 avril 2020.

atteint un rythme alarmant (voir E/2019/68, par. 36) : un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction[5].

10. En 2019, les conflits et les catastrophes ont provoqué 33,4 millions de nouveaux déplacements internes dans 145 pays. Les conflits et les violences ont provoqué, quant à eux, 8,5 millions de nouveaux déplacements dans 50 pays. Il faut d'urgence redoubler d'efforts pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, renforcer les institutions et assurer l'accès à la justice. De plus, en raison des changements climatiques, en 2019, 24,9 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées dans 140 pays du fait de quelque 1 900 catastrophes, le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2012[6].

11. Selon le rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2020*, il est à prévoir que, en plus de la baisse de la demande intérieure, les pays en développement enregistreront une forte diminution des recettes d'exportation, des envois de fonds, des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement, qui représentaient plus du quart de leur PIB avant la crise. Dans son rapport de 2020 sur le financement du développement durable, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement indique que 44 % des pays les moins avancés et des autres pays en développement à faible revenu connaissent actuellement une situation d'endettement élevé ou de surendettement, leurs risques d'endettement ayant été multipliés par deux en moins de cinq ans. Le protectionnisme gagne de l'ampleur et les restrictions commerciales se multiplient. La crise de la COVID-19 vient s'ajouter aux effets de ces restrictions et perturbe considérablement le commerce des biens et des services. Elle perturbe aussi les chaînes de valeur mondiales, avec une chute attendue des exportations de marchandises d'au moins 50 milliards de dollars. Cet état de fait affecte sérieusement les moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

A. Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme 2030

12. On trouvera dans les sections ci-après la description de certains des principaux mécanismes et activités qui soutiennent la mise en œuvre du Programme 2030, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le forum politique de haut niveau s'est tenu du 7 au 17 juillet 2020, sous les auspices du Conseil économique et social, sur le thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Les participantes et les participants à ce forum politique de haut niveau ont débattu de la question de savoir où se trouvait la communauté mondiale par rapport aux objectifs de développement durable compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19. Ils ont réfléchi aux mesures que la communauté internationale pourrait prendre face à la pandémie de sorte à remettre le monde sur les rails pour atteindre les objectifs et accélérer les progrès au cours de la décennie d'action, l'objectif étant d'obtenir des résultats en faveur du développement durable. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit et des restrictions à prendre en considération s'agissant des réunions en présentiel et des voyages internationaux, le Bureau du Conseil économique et social a apporté des ajustements aux modalités et au programme du forum politique de haut niveau en 2020. Toutes les réunions se sont déroulées en ligne, y compris toutes les manifestations parallèles et spéciales.

---

[5] Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Eduardo S. Brondizio et al. (dir.), *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* [secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne) 2019].

[6] Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement* (Genève, avril 2020).

13. Les cinq commissions régionales servent de plateformes régionales pour l'évaluation des progrès et l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et de solutions à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 correspondant aux priorités et aux spécificités régionales et apportent un concours aux pays en vue de l'établissement des examens nationaux volontaires. Les commissions régionales organisent chaque année leur propre forum pour le développement durable et présentent leurs résultats au forum politique de haut niveau.

14. En 2020, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a lancé un portail des objectifs de développement durable ; il s'agit d'une plateforme régionale interinstitutions de connaissances sur les objectifs de développement durable, qui permet aux pays et aux équipes de pays des Nations Unies de trouver des informations spécialisées, de répondre aux besoins émergents à l'échelle nationale liés au Programme 2030 et de faciliter la supervision et le suivi statistique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, tant au niveau régional que national. En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, la CEPALC a reporté son quatrième Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

15. La sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020. Le principal message qui en est ressorti est que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable mais que la décennie 2020-2030 ouvre une fenêtre d'opportunité pour mener des actions décisives à l'échelle continentale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

16. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a tenu son septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable le 20 mai 2020 sous la forme d'une réunion en ligne d'une journée. Des progrès satisfaisants ont été signalés tant sur le plan de l'institutionnalisation que sur le plan du renforcement des capacités des institutions à travailler sur des solutions intégrées ; l'importance d'associer les entreprises, la société civile et les institutions scientifiques à la mise en œuvre du Programme 2030 a également été reconnue. Cependant, la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des effets négatifs et profonds sur les efforts déployés dans la région.

17. Le forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa quatrième session le 19 mars 2020, sous la forme d'une réunion en ligne d'une journée. Dans son rapport, le forum indique qu'en Europe, aucun pays n'est en voie d'atteindre les objectifs, car la région est confrontée à des défis considérables, notamment en matière d'action climatique, de vie aquatique et de vie terrestre (objectifs 13, 14 et 15).

18. En raison de la pandémie, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a reporté la septième session du Forum arabe pour le développement durable. À l'heure actuelle, il est prévu que le Forum ait lieu au troisième trimestre de 2020.

B. Consommation et production durables

19. Les pratiques de consommation et de production non durables qui prévalent actuellement comptent parmi les principaux facteurs des trois grandes crises environnementales auxquelles le monde doit faire face : les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

20. L'impératif de passer à une consommation et une production durables recueille un large consensus. Entre 2017 et 2019, 79 pays et l'Union européenne ont fait état d'au moins un moyen d'action national ayant contribué à la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables[7]. Or, les indicateurs des cibles 12.2 et 8.4 concernant l'empreinte matérielle (matériaux extraits tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales pour répondre à la demande du pays importateur) et la consommation intérieure de matériaux continuent d'augmenter au niveau mondial et devraient augmenter considérablement à long terme [8]. En outre, les tendances montrent également que le rythme d'extraction des matériaux dans le monde est supérieur à la croissance démographique et économique[9]. Dans un scénario tendanciel, le produit intérieur brut continuera de croître à un taux moyen de 2,2 % par an pour atteindre 216 000 milliards de dollars en 2060, ce qui nécessiterait une augmentation de 110 % de l'extraction de ressources au niveau mondial (190 milliards de tonnes)[10]. La pandémie donne aux pays l'occasion d'élaborer un plan de relèvement qui permettra d'inverser les tendances actuelles et de modifier les modes de consommation et de production en vue d'un avenir durable.

Possibilités d'accélérer l'action et de trouver des solutions transformatrices

21. Pour inverser la tendance négative associée à l'objectif 12, il faut transformer la manière dont les ressources naturelles sont utilisées et gérées dans nos systèmes socioéconomiques en s'attaquant aux éléments moteurs de la consommation et de la production non durables, tout en posant les fondations qui permettront à de nouvelles solutions de s'enraciner. Des possibilités d'accélérer l'action et de trouver des solutions transformatrices ont été recensées dans des secteurs à forte intensité de ressources et/ou à forte empreinte matérielle, tels que l'agriculture, l'alimentation et le bâtiment. En 2015, ces secteurs représentaient en moyenne près de 70 % de l'empreinte matérielle totale à l'échelle mondiale ; ils constituent donc des leviers de changement essentiels et permettent de hiérarchiser et de contextualiser les mesures recommandées par secteurs et points névralgiques des principales chaînes de valeur. Si nous changeons non seulement la façon dont nous produisons et consommons les aliments mais aussi la façon dont nous construisons, notamment grâce à l'utilisation des technologies numériques et d'autres technologies, cela aura le potentiel de changer réellement la donne en matière d'utilisation des ressources ainsi que dans d'autres domaines.

22. Le secteur alimentaire est un utilisateur majeur des ressources naturelles à l'échelle mondial[11]. Avec une augmentation de la production alimentaire estimée à 50 % d'ici à 2050 et dans le contexte d'une base de ressources limitée et en diminution, les systèmes alimentaires devront bénéficier d'une productivité accrue et utiliser les ressources naturelles de manière durable[12]. Les systèmes alimentaires doivent se rationaliser sur l'ensemble du processus de production et de consommation

---

[7] Voir https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-12/.

[8] Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, rapport mondial sur le développement durable de 2019 intitulé « The future is now : science for achieving sustainable development » (New York, Nations Unies, 2019).

[9] *Ibid.*

[10] Bruno Oberle et al., *Perspectives des ressources mondiales 2019 : des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons* (Nairobi, Groupe international d'experts sur les ressources et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2019).

[11] Groupe international d'experts sur les ressources, *Food Systems and Natural Resources* (PNUE, 2016).

[12] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The Future of Food and Agriculture – Trends and Challenges* (Rome, 2017).

des aliments tout en promouvant des pratiques et des régimes alimentaires durables[13]. Il s'agit notamment de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, ce qui nécessitera de nouvelles technologies pour la récolte, le transport et le stockage, ainsi qu'une restructuration des échanges commerciaux et une évolution du comportement des consommateurs[14].

23. Le développement de chaînes de valeur agro-industrielles visant à diversifier et à mieux intégrer l'agriculture artisanale dans les marchés ouvre également des activités rémunératrices aux petits producteurs, ce qui a le potentiel de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les technologies de l'information et des communications recèlent également un grand potentiel : celui de développer des solutions et des marchés numériques qui permettent de relier plus facilement les agriculteurs aux marchés, de fournir des informations de vulgarisation validées et d'améliorer les chaînes de valeur agricoles. Le recours au numérique peut créer progressivement des moyens de subsistance supplémentaires pour les petits exploitants agricoles et leur donner les moyens de contribuer au développement inclusif des zones rurales de leur pays, puisque les femmes et les jeunes y seront associés.

24. Le secteur du bâtiment consomme 12 % de l'eau douce et 30 % des matières premières et génère jusqu'à 40 % des déchets mis en décharge dans le monde. Le parc immobilier devant doubler d'ici à 2050, les émissions, la consommation d'énergie et de ressources du secteur devraient augmenter. Toutefois, il existe de nombreuses solutions en vue d'une utilisation efficace des ressources dans ce secteur, lesquelles peuvent déboucher sur de multiples avantages. Par exemple, dans les pays du Groupe des Sept et en Chine, les stratégies d'efficience matérielle pourraient permettre de réduire, d'ici à 2050, de 80 % au moins les émissions de gaz à effet de serre liées au cycle des matières des bâtiments résidentiels[15]. En outre, entre 2005 et 2030, le monde aura besoin de plus de 40 000 milliards de dollars en infrastructures nouvelles et modernisées et une grande partie de cet investissement sera destiné aux villes des pays en développement[16], ce qui représente une occasion importante de construire des infrastructures plus efficaces et plus durables.

25. En plus de cibler les secteurs à forte intensité de ressources, il est fondamental, afin d'atteindre les cibles 12.2 et 8.4, que les pays tiennent compte non seulement de leur empreinte de production, mais aussi de leur consommation et de leur empreinte de consommation connexes dans les chaînes de valeur mondiales. L'économie circulaire fournit un cadre conceptuel et des orientations afin d'utiliser moins de ressources et de produire moins de déchets tout en encourageant le recyclage et la réutilisation. Cela peut avoir des implications au niveau des politiques publiques, en particulier pour trouver des solutions à la pollution due aux plastiques, car le lien entre les déchets plastiques et les modes de consommation et de production durables est reconnu, et des efforts sont préconisés à tous les niveaux afin de réduire, réutiliser et recycler les plastiques et de trouver des méthodes novatrices pour lutter contre les différents types de déchets plastiques, y compris les détritus plastiques marins (voir la résolution 74/216 de l'Assemblée générale, par. 11).

---

[13] Marina Bortoletti et James Lomax, *Collaborative Framework for Food Systems Transformation : A Multi-stakeholder Pathway* (PNUE, 2019).

[14] Julian Parfitt, Mark Barthel et Sarah Macnaughton, « Food waste within food supply chains : quantification and potential for change to 2050 », Philosophical Transactions of the Royal Society B, vol. 365, n° 1554 (septembre 2010).

[15] Edgar Hertwich *et al*., *Resource Efficiency And Climate Change: Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future – Summary for Policymakers* (Nairobi, Groupe international d'experts sur les ressources, PNUE, 2020).

[16] *Ibid*.

26. Le plastique est devenu l'une des matières les plus omniprésentes dans le monde. La pollution qu'il cause est maintenant la plus grande menace pour l'environnement mondial après les changements climatiques. Depuis 1950, la production mondiale de plastique a augmenté de façon spectaculaire, enregistrant une hausse annuelle d'environ 9 % entre 1950 et 2015[17]. De 1,7 million de tonnes en 1950, la production annuelle de plastique est passée à 322 millions de tonnes en 2015[18] ; plus de 8 milliards de tonnes de plastique se sont accumulées sur la Terre[19]. Cependant, à l'échelle mondiale, seuls 9 % environ des déchets plastiques sont recyclés et 12 % sont incinérés. De plus, la plupart des plastiques produits jusqu'à présent sont extrêmement durables et ne peuvent pas se dégrader dans la nature. Qu'ils soient incinérés ou jetés, les déchets plastiques polluent le milieu environnant et deviennent une menace pour toutes les formes de vie aquatique lorsqu'ils sont jetés à l'eau. Une grande partie des déchets plastiques se retrouve dans les océans ; on estime qu'entre 93 000 à 236 000 tonnes de déchets plastiques flottent dans les océans. Selon une étude de 2017, 83 % des échantillons d'eau du robinet du monde entier contiennent des polluants plastiques. Les plastiques sont également une source importante d'émissions de dioxyde de carbone.

27. Les technologies joueront également un rôle essentiel dans la lutte contre le grave problème que constitue la pollution par les matières plastiques. Les nouvelles technologies, telles que la nanotechnologie, la modification génétique et les procédés chimiques avancés, peuvent contribuer à réduire les plastiques en développant des substituts naturels et en créant des produits plus biodégradables. Toutefois, des politiques adaptées sont nécessaires pour tirer le meilleur parti du potentiel qu'offrent les nouvelles technologies et les interventions au stade de la production devront être complétées par des interventions à d'autres stades du cycle de vie des plastiques. Guidés par un projet de consommation et de production plus durables et une plus grande circularité dans la chaîne de valeur des plastiques, les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes concernées sont appelés à transformer fondamentalement l'économie des plastiques en éliminant les plastiques inutiles et ceux qui posent problème, en innovant en ce qui concerne les plastiques qui sont nécessaires, en conservant la valeur la plus élevée des plastiques utilisés dans l'économie et en les maintenant hors des décharges et de l'environnement, notamment les océans, les cours d'eau et les sols.

Soutien du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la consommation et de la production durables

28. Pour atteindre l'objectif 12, il faut une collaboration multipartite entre les gouvernements, les autorités locales, les entreprises, la société civile, les organisations scientifiques et le système international. Le réseau One Planet a été créé en vue de la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Il s'agit d'un partenariat opérationnel qui compte plus de 700 partenaires et qui permet de canaliser stratégiquement l'action menée pour atteindre l'objectif 12. Partenariat mondial et multipartite réunissant des administrations nationales et locales, des organisations de la société civile, des entreprises, des institutions scientifiques et techniques et des

[17] Michael Hauschild, Alexis Laurent et Morten W. Ryberg, *Mapping of Global Plastics Value Chain and Plastics Losses to the Environment : With a Particular Focus on Marine Environment* (PNUE, 2018).

[18] Voir la figure 1 dans « Global primary plastics production according to industrial use sector from 1950 to 2015 (million metric tons) », disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/ftq_3_sep2019_fig1.png.

[19] Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Frontier Technologies Quarterly : Frontier Technologies for Addressing Plastic Pollution », septembre 2019.

organisations internationales, le réseau One Planet pilote la transition vers des modes de consommation et de production durables en définissant les priorités et en sensibilisant à la question, ainsi qu'en fournissant des outils, des connaissances et des solutions aux fins de la réalisation de l'objectif 12. La stratégie quinquennale du réseau « One Plan for One Planet » (2018-2022) montre clairement la voie à suivre pour passer à une consommation et à une production durables, à laquelle les différentes parties prenantes peuvent se rallier.

29. Au-delà du réseau One Planet, le système des Nations Unies pour le développement a également un rôle clé à jouer en aidant les pays à réaliser le Programme 2030, en particulier ceux qui sont à la traîne par rapport aux objectifs et ceux qui connaissent un recul, notamment au regard de l'objectif 12. Le système des Nations Unies contribue activement au renforcement des capacités et des institutions nationales et aide les pays à créer des environnements favorables reposant sur un bon état de préparation et de solides capacités nationales.

30. Le programme de la CNUCED sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs favorise la consommation durable en partant du principe que des consommateurs informés ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'une consommation durable sur le plan environnemental, économique et social, notamment par les effets de leurs choix sur les produits[20]. Le programme de la CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement encourage la production durable à travers son initiative BioTrade et ses programmes sur l'économie maritime et l'économie verte. L'initiative BioTrade de la CNUCED[21] crée, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, un environnement favorable aux entreprises de biocommerce afin de renforcer leurs capacités en matière d'approvisionnement durable, d'accès et de partage des avantages et de commerce de produits et services à valeur ajoutée. L'initiative contribue à soutenir les entreprises en vue de la mise en œuvre de pratiques de production durables, lesquelles ont généré plus de 5,1 milliards d'euros de ventes en 2019 et amélioré les moyens de subsistance de quelque 5 millions de personnes dans plus de 60 pays.

31. Dans le cadre de son programme visant à encourager les exportations vertes dans les pays en développement par le biais des normes privées de durabilité[22], et en tant qu'entité de coordination des Nations Unies pour le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, la CNUCED encourage l'utilisation des normes privées de durabilité, puisqu'il s'agit d'un outil qui suit les besoins du marché et concerne les principales questions sociales, économiques et environnementales en matière de production et de transformation. Ces normes incitent les producteurs à adopter des processus de production durables pour donner suite à la demande mondiale croissante en produits durables. Elles s'accompagnent d'un étiquetage visible par les consommateurs, qui contribue à stimuler la consommation durable. Les travaux de la CNUCED sur les normes aident les petits producteurs et les micro-entreprises des pays en développement à mieux comprendre l'impact que les normes privées de durabilité ont sur les exportations « vertes » et à améliorer leur capacité de concevoir, d'évaluer et de mettre en œuvre conjointement des solutions permettant de tirer parti des normes afin d'accroître les niveaux de production et d'exportation de produits durables. Enfin, sur la base des recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED a été désignée coresponsable, avec le Programme des

[20] https://unctad.org/en/Pages/DITC/CompetitionLaw/Competition-Law-and-Policy.aspx.
[21] http://www.biotrade.org/.
[22] https://unctad.org/en/Pages/DITC/Trade-Analysis/TAB-Project-1617AI.aspx.

Nations Unies pour l'environnement, de l'indicateur 12.6.1. des objectifs de développement durable.

32. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été très active en ce qui concerne l'objectif 12 et les cibles 12.2, 12.4, 12.5 et 12b. Elle concourt à la production de nouveaux outils de renforcement des capacités visant à renforcer les compétences analytiques des gouvernements des États membres dans le domaine de la production et de la consommation durables. L'ONUDI a récemment conçu un outil d'analyse de la chaîne de valeur qui permet aux analystes de mieux comprendre les structures de coûts et les marges bénéficiaires réelles des entreprises tout au long de la chaîne de valeur et, sur cette base, d'élaborer de nouveaux modèles commerciaux en introduisant des technologies et des schémas organisationnels adaptés et durables pour réduire les coûts unitaires, augmenter la productivité et/ou accroître les bénéfices. Elle a également conçu et donné des cours de renforcement des capacités dans le domaine de l'économie circulaire en 2017 et 2018, par exemple à Bahreïn, et en 2019 à Ferrara (Italie), destinés aux responsables politiques d'Égypte, du Maroc et de Tunisie. Ces programmes visent à aider les responsables politiques à comprendre, du point de vue de la production et de la consommation durables, comment rendre leur pays économe en ressources et avoir une économie qui génère zéro déchet.

33. Dans le cadre du projet sur l'amélioration de la qualité des politiques industrielles, l'ONUDI a produit 12 outils de renforcement des capacités visant à consolider les compétences techniques des fonctionnaires des pays en développement dans des domaines liés au développement industriel inclusif et durable. L'ONUDI contribue au Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, qui comprend la production et l'échange de connaissances au moyen d'ateliers, la participation à des conférences, la promotion d'un numéro spécial universitaire sur le développement industriel inclusif et durable et les méthodes de mesure[23], et la production d'indices spécifiques. L'ONUDI a également produit des outils de modélisation pour suivre les impacts sociaux et économiques des projets de coopération technique portant sur l'efficacité énergétique. Elle a mené des travaux de recherche, avec la Banque mondiale, qui montrent qu'en réduisant les subventions aux combustibles fossiles on peut créer des situations gagnant-gagnant sur le plan des améliorations environnementales et accroître la compétitivité des entreprises manufacturières. Enfin, le programme SwitchMed, mis en œuvre par le PNUE et l'ONUDI et financé par l'Union européenne, soutient les petites et moyennes entreprises, les entrepreneurs verts, la société civile et les responsables politiques pour favoriser un développement économique vert et durable grâce au transfert de technologies écologiquement rationnelles en Méditerranée, connu sous le nom de méthode MED TEST.

34. Les projets de l'OIT améliorent l'efficacité des ressources des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Le programme SCORE (Sustaining Competitive and Responsible Enterprises) de l'OIT est un programme mondial qui vise à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises[24]. L'objectif principal de ce programme est la mise en œuvre efficace de la formation SCORE, qui combine une formation pratique en classe et des conseils en usine. Il s'agit d'un programme modulaire qui se concentre sur le développement de relations de coopération sur le lieu de travail. La formation qui s'est déroulée en Inde a débouché sur des améliorations : production plus propre, augmentation de la productivité, moindre gaspillage d'eau, économies d'énergie, réduction des déchets et diminution de l'utilisation de matériaux tels que le caoutchouc. L'OIT participe

[23] Voir www.sciencedirect.com/journal/applied-energy/special-issue/108MDK88GJF.

[24] Voir https://www.ilo.org/empent/Projects/score/lang--fr/index.htm.

également aux partenariats ci-après dans plusieurs domaines (changements climatiques, économie circulaire, mode durable et lutte contre la désertification) : Alliance des Nations Unies pour une mode durable[25], Plateforme pour l'accélération de l'économie circulaire[26] et Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte[27].

35. L'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est associée à neuf organisations des Nations Unies pour créer une coalition contre les déchets d'équipements électriques et électroniques[28] afin de faire œuvre de sensibilisation, d'améliorer les connaissances et d'apporter un soutien intégré aux pays en matière de prévention, de réduction, de collecte, de recyclage et d'élimination durables des déchets d'équipements électriques et électroniques grâce à une coordination renforcée des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires à tous les niveaux, l'objectif étant de réagir face à l'insuffisance de la collecte et du recyclage officiels des déchets d'équipements électriques et électroniques. À l'échelle mondiale, la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques augmente à un rythme alarmant ; en 2019, 53,6 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été produites dans le monde et on estime qu'à l'horizon 2030 la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques produits dépassera 74 millions de tonnes[29]. Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont officiellement inclus dans le plan de travail au titre de l'indicateur 12.5.1 des objectifs portant sur les taux de recyclage national, et l'importance de la prise en compte des déchets d'équipements électriques et électroniques est également mentionnée au titre de l'indicateur 12.4.2 sur les déchets dangereux. En ce qui concerne les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, l'UIT, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, l'UNITAR et l'Association internationale pour la gestion des déchets solides, a créé le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, qui permet de renforcer les capacités des pays de collecter et d'améliorer les statistiques sur les déchets d'équipements électriques et électroniques aux niveaux national et régional. Si le PNUE et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales sont les gardiens des ensembles de données, ils reconnaissent les méthodes développées par le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques et le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. Enfin, comme les normes internationales peuvent contribuer à faire progresser la consommation et la production durables en matière de numérique et dans les villes, la Commission d'études 5 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) sur l'environnement, les changements climatiques et l'économie circulaire travaille en étroite collaboration avec ses membres pour élaborer des normes internationales (recommandations de l'UIT-T) en faveur de la consommation et de la production durables des technologies de l'information et de la communication[30].

---

[25] https://unfashionalliance.org/.

[26] https://pacecircular.org/.

[27] Action regroupant plusieurs organismes menée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

[28] Voir www.itu.int/en/ITU-D/Climate-Change/Pages/ewaste/E-waste-Coalition.aspx.

[29] Vanessa Forti *et al*., The *Global E-waste Monitor 2020 : Quantities, Flows and the Circular Economy Potential*, Université des Nations Unies/UNITAR – programme SCYCLE co-organisé par l'UIT et l'Association internationale pour la gestion des déchets solides (Bonn/Genève/Vienne).

[30] Voir www.itu.int/fr/ITU-T/about/groups/Pages/sg05.aspx.

36. L'Organisation maritime internationale (OMI) contribue à l'objectif 12 en rendant le transport maritime international de marchandises plus respectueux de l'environnement. Les principaux instruments de l'OMI sont la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, qui réglemente les déchets d'exploitation produits par les navires, et la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et le protocole y afférent. L'OMI s'emploie également à renforcer les capacités techniques en matière de gestion des eaux usées à bord des navires et dans les ports, et à promouvoir le recyclage, les technologies de production propre et les modes de consommation plus durables. La stratégie initiale de l'OMI en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires complète les efforts mondiaux en s'attaquant aux émissions imputables au transport maritime international, l'objectif étant de réduire les émissions annuelles totales imputables au transport maritime international d'au moins 50 % d'ici à 2050 par rapport à 2008, tout en poursuivant l'action menée pour éliminer progressivement la totalité de ces émissions dans les meilleurs délais. La Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable nº 12 en favorisant la réduction de la production de déchets et une consommation durable. L'Accord du Cap de 2012 sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Torremolinos de 1993 relatif à la Convention internationale de Torremolinos de 1977 sur la sécurité des navires de pêche est essentiel aux volets social et environnemental de la consommation et de la production durables. Il prévoit des mesures de sécurité obligatoires pour les navires de pêche et, lorsqu'il entrera en vigueur, il améliorera la sécurité en mer de centaines de milliers de pêcheurs dans le monde entier.

37. La CEE fournit des conseils pertinents en matière de politiques nationales grâce à ses études de la performance environnementale et d'autres activités consultatives qui permettent de combler le fossé entre les travaux normatifs et l'exécution des politiques. Il s'agit d'une plateforme solide qui concourt à l'instauration d'un dialogue entre et parmi de multiples secteurs, débouchant sur des actions concrètes telles que les engagements volontaires dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Le thème transversal retenu par le Comité exécutif de la CEE pour le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission qui se tiendra en avril 2021 est « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ».

38. Dans la région Afrique, les économies de la plupart des pays de la région sont largement tributaires des ressources naturelles, qui fournissent les principaux intrants de production. Compte tenu de la faiblesse de sa base industrielle, l'Afrique a la possibilité de faire progresser l'industrialisation verte en prenant un raccourci technologique qui lui permettra d'éviter les technologies polluantes, et ce, dans le cadre d'une stratégie de développement industriel qui visera à relever les défis de la région en matière de développement durable. Dans ce contexte, la CEA a organisé en juillet 2019 un cours en ligne sur les cadres macroéconomiques pour une économie verte inclusive en Afrique, qui a servi à expliquer les concepts clés du paradigme de l'économie verte et inclusive dans les cadres macroéconomiques.

39. La région Asie-Pacifique régresse en ce qui concerne tout particulièrement la promotion de la consommation et de la production responsables et l'action climatique. Une approche inclusive de la consommation et de la production durables est tout à fait pertinente pour l'Asie et le Pacifique, où une grande partie de la population vit dans la pauvreté et travaille dans le secteur non structuré de l'économie. L'initiative « Closing the Loop » (Boucler la boucle) mise en œuvre par la CESAP vise à intégrer les principes de l'économie circulaire inclusive dans les approches de gestion des déchets plastiques à l'échelon municipal. Une approche inclusive peut présenter des

avantages économiques, sociaux et environnementaux, dans la mesure où elle favorisera une réduction de la demande de ressources naturelles, une diminution des déchets et des émissions, la création d'emplois, l'innovation et l'amélioration des conditions de vie et des normes sanitaires, contribuant ainsi à la réalisation de plusieurs objectifs interdépendants. Les projets ont permis de renforcer les capacités de plus de 100 acteurs clés dans le domaine des déchets dans les villes de Pune (Inde) et de Bangkok ; un guide connexe sur l'économie circulaire dans la région a été produit.

40. Un scénario d'économie circulaire s'impose tout particulièrement dans la région Amérique latine et Caraïbes, étant donné le poids économique des industries extractives et de la faiblesse des taux de recyclage. En plus d'organiser des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à réaliser l'objectif 12, la CEPALC a organisé en 2018 et 2019 deux réunions politiques régionales de haut niveau pour promouvoir une nouvelle gouvernance des ressources naturelles extractives dans le cadre du Programme 2030 (objectifs 12 et 16)[31]. Parmi les exemples de bonnes pratiques adoptées dans la région en ce qui concerne l'objectif 12 et les cibles qui y sont associées, citons l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) et la publication en 2019 d'un rapport intitulé Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean: Tax Policies for Resource Mobilization in the Framework of the 2030 Agenda for Sustainable Development. Ces bonnes pratiques pourraient également être utilisées pour modifier les modes de production et de consommation afin d'encourager la décarbonisation de l'économie et de soutenir les améliorations en matière de santé publique.

41. Dans la région arabe, il y a peu de progrès en ce qui concerne les principaux indicateurs de consommation et de production durables, voire aucun progrès. Les indicateurs font apparaître un recul, comme dans le cas de l'exposition à la pollution atmosphérique, des émissions de dioxyde de carbone par habitant, des niveaux de stress hydrique et des déchets municipaux par habitant. Dans ce contexte et pour soutenir le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, la CESAO a collaboré avec la Ligue des États arabes et le PNUE pour soutenir les travaux régionaux sur la consommation et la production durables, notamment pour présenter les meilleures pratiques, examiner les progrès et échanger des vues sur les besoins et les priorités de la région afin de favoriser le passage à une consommation et à une production durables.

C. Renforcement de l'interface science-politique

42. La science et l'innovation sont essentielles à un avenir durable, puisqu'elles permettent d'avoir les informations nécessaires à l'élaboration des lois et des politiques ainsi que les technologies qui contribueront à impulser le développement durable, comme le souligne le Programme 2030. L'ONU, tout en promouvant le rôle de la science dans l'élaboration des politiques au moyen du *Rapport mondial sur le développement durable*, a consacré des efforts et des ressources considérables à la mise en place d'un écosystème science, technologie et innovation au service du développement durable au sens large, notamment en renforçant les capacités en la matière et en catalysant l'innovation pour faire progresser les objectifs. Le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, deux résultats clefs en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation qui ont découlé du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la

[31] Voir www.cepal.org/en/pressreleases/mining-ministries-americas-meet-peru-address-sectors-challenges-and-opportunities.

troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ont été mis en place et sont devenus opérationnels au cours des dernières années. En particulier, le Mécanisme de facilitation des technologies a permis de créer un espace de débats sur la science et la technologie entre les gouvernements et les parties prenantes dans le système des Nations Unies.

43. Toutefois, un effort plus soutenu est encore nécessaire car, au niveau mondial, la science et la politique sont manifestement à la croisée des chemins ; elles ont besoin d'une gouvernance plus efficace pour favoriser une meilleure interaction, notamment soutenir l'état de préparation face à la COVID-19 et aux crises du même ordre grâce aux travaux en cours sur les plans d'action pour la science, la technologie et l'innovation, à l'élaboration d'orientations et de stratégies, au renforcement des capacités et aux technologies émergentes. Ainsi, l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/270 sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la COVID-19, adoptée le 2 avril 2020, a demandé que la coopération internationale soit renforcée en vue de contenir, d'atténuer et de vaincre la pandémie, y compris par l'échange d'informations, de connaissances scientifiques et de bonnes pratiques, et par la mise en œuvre des directives que recommande l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en la matière.

44. Face à cette demande urgente, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec des partenaires du Mécanisme de facilitation des technologies, a lancé un appel aux solutions technologiques, un concours d'innovation et une série de blogs de scientifiques. Il s'agissait notamment d'organiser des consultations et des webinaires en ligne sur la COVID-19, de mettre en place des mécanismes consultatifs et des plans d'action pour la science, la technologie et l'innovation, et de préparer des scénarios technologiques à long terme en vue de la réalisation des objectifs. Plus de 140 solutions technologiques ont été reçues jusqu'à présent, ce qui a permis d'obtenir un appui opportun au renforcement des mécanismes consultatifs en matière de science et de technologie établis à tous les niveaux, y compris au niveau mondial, concernant la COVID-19 et au-delà. Les principales recommandations et les engagements pris dans le cadre de ces initiatives et consultations ont été présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu en juillet 2020, et à d'autres conférences de haut niveau organisées sous les auspices des Nations Unies.

45. Au niveau régional, la CEA signale que moins de la moitié des pays d'Afrique ont adopté des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation qui tiennent compte de manière globale des impératifs du développement durable. Ils ont plutôt tendance à se concentrer sur le financement de la recherche scientifique, en mettant moins l'accent sur le développement technologique, les marchés publics et l'innovation. La mise en œuvre des politiques est entravée par une piètre connaissance des politiques publiques, la faiblesse des capacités humaines, l'insuffisance des dispositifs de suivi et du respect du principe de responsabilité et des budgets inadaptés en ce qui concerne les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation. Il y a aussi les défis que posent les technologies émergentes, comme la technologie numérique, qui ne sont pas encore exploitées par le continent.

46. L'accès à des données solides fait partie intégrante de l'interface science-politique. En réponse à la demande formulée par les États membres lors du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2013 s'agissant d'améliorer les statistiques sur l'énergie, la CESAP a lancé en 2015 le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, plateforme destinée à faciliter la recherche et l'analyse en vue de la prise de décision. Le portail héberge actuellement plus de 200 ensembles de données provenant d'institutions mondiales et plus de 3 000 documents d'orientation, ainsi que des cartes d'infrastructures référencées par le système d'information géographique, qui

comprennent plus de 7 000 centrales électriques et profils de pays. Face aux défis énergétiques de la région Asie-Pacifique, la CESAP a créé le réseau Asie-Pacifique de réflexion sur l'énergie, qui rassemble des instituts d'enseignement supérieur, des laboratoires d'idées, des universités et des entités à but non lucratif de toute la région. Ce réseau facilite la collaboration en matière de recherche et d'échange d'informations entre les pays de la région sur les questions énergétiques dans les domaines social, technique, environnemental et économique.

47. En mai 2020, la CEPALC a organisé une séance d'information à l'intention des pays de la région qui sont membres de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, un organe subsidiaire de la CEPALC. Les autorités de 15 pays de la région ont participé à cette séance d'information. Un état des lieux a été fait du système scientifique et technologique de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des principaux défis existant dans ce domaine. Les débats ont porté sur la nécessité d'améliorer l'intégration régionale, de renforcer les capacités du secteur de la santé et de développer l'économie numérique. En outre, la CEPALC a mené des travaux de recherche sur le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications et de gestion des connaissances à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes qui se composent de plusieurs îles. Les questions liées aux océans, à la gestion des ressources marines ainsi qu'à la science, à la technologie et à l'innovation prennent progressivement une place de plus en plus centrale dans les travaux de recherche de la CEPALC. L'édition 2018 de *The Caribbean Outlook* concerne cette question.

D. Financement du développement[32]

48. La réalisation des objectifs dans les pays en développement pâtit d'un déficit de financement, qui s'établit, selon les estimations, entre 2 500 et 3 000 milliards de dollars par an. À titre d'exemple, pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, le déficit d'investissement actuel s'élèverait en moyenne à 265 milliards de dollars par an entre 2016 et 2030[33]. Sur ce montant, quelque 198 milliards de dollars seraient consacrés aux investissements en faveur des pauvres dans les secteurs productifs – 140 milliards de dollars pour le développement rural et l'agriculture et 58 milliards de dollars pour les zones urbaines. La croissance économique restant très inégale d'une région à l'autre, de nombreux pays en développement ont continué à prendre du retard. D'après les prévisions, avant l'apparition de la COVID-19, les revenus moyens dans un pays sur cinq (principalement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans certaines parties de l'Asie occidentale) allaient stagner ou diminuer ; un plus grand nombre de pays devraient voir leur revenu par habitant diminuer en raison de la COVID-19.

49. Dans son rapport de 2020 sur le financement du développement durable, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a montré que les systèmes économiques et financiers internationaux étaient incapables d'apporter l'aide nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable,

[32] La section D doit être lue en parallèle avec la note du Secrétaire général sur le financement du développement durable (E/FFDF/2020/2), dans laquelle sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2020 et qui dresse un bilan des progrès accomplis en matière de financement du développement.

[33] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *Objectif Faim Zéro - Le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture*, deuxième édition (Rome, FAO, 2015).

mais qu'en plus on enregistrait un recul dans certains domaines d'intervention essentiels. Malgré tout, la coopération internationale pour le développement – sur le plan des ressources financières, du renforcement des capacités, du développement et du transfert de technologies, de l'action visant à faire évoluer les politiques publiques et des partenariats multipartites – demeure un mécanisme formidable et dynamique de mise en œuvre du Programme 2030 (voir E/2020/10, par. 1). Compte tenu des nouveaux enjeux et des défis qui ne cessent d'évoluer, tels que la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, la coopération internationale pour le développement devra s'adapter de toute urgence, afin que les pays et les populations qui sont le plus à la traîne ne soient pas touchés de manière disproportionnée, et être mieux informée des risques pour soutenir les pays en développement.

50. En ce qui concerne les pandémies, dans son rapport de 2020, le Groupe de réflexion interinstitutions fait valoir qu'il y a eu quelques exemples réussis de financement mondial d'urgence destiné aux services de santé pour faire face à des crises sanitaires. Cela dit, il faut renforcer le financement *ex ante* et d'autres formes de coopération qui soient efficaces, prévisibles et disponibles rapidement et créer des incitations à la réduction des risques au stade de leur conception[34]. En ce qui concerne le renforcement des capacités et des institutions nationales, le système multilatéral propose une série de mesures visant à soutenir le renforcement des capacités nationales, telles que la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales[35] et l'initiative Data for Now, initiative conjointe de l'ONU, du Partenariat mondial pour les données du développement durable, de la Banque mondiale et du Réseau des solutions pour le développement durable. Ces exemples positifs doivent être reproduits à plus grande échelle. Il faut également intensifier l'action qui est menée face aux grandes tendances, telles que le déclin actuel de l'aide publique au développement et la nécessité de renforcer l'apprentissage et le partage des connaissances sur les contributions de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le financement mixte et d'autres formes de coopération au service du développement.

51. Les pays devraient s'employer à mieux intégrer leurs stratégies de planification et de financement, tandis que les partenaires de développement devraient s'efforcer davantage d'aligner leurs interventions sur les priorités des pays. Il ressort des expériences nationales en matière de coopération internationale au service du développement que les cadres de financement nationaux intégrés constitueront un outil utile pour améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement en faisant mieux correspondre les plans, les stratégies et les ressources destinées au développement durable.

52. Au niveau régional, une série de mesures ont été mises en place, telles que l'initiative de la CEPALC pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, qui a pour objectif de remédier à la vulnérabilité des Caraïbes aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi qu'à leur taux d'endettement élevé. Dans la région de la CESAP, près des trois quarts des pays ont adopté des lois sur le « principe du pollueur-payeur » ou des directives à cet égard et au moins 13 pays ont mis en place des mécanismes d'appui à la préparation de projets afin de constituer une réserve de

[34] Il s'agit par exemple du Fonds central pour les interventions d'urgence, du Fonds de réserve pour les situations d'urgence et du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (Banque mondiale).

[35] La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, à laquelle participent le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale, permet de mieux coordonner les activités de renforcement des capacités fiscales et d'en renforcer l'efficacité dans les pays en développement afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

projets susceptibles d'obtenir un financement. Alors que la région Asie-Pacifique est en train de devenir un marché mondial majeur pour les obligations vertes, la CESAP aide les pays ayant des besoins particuliers à renforcer les marchés des obligations vertes de la région et à y accéder. À la suite de la pandémie, la CEA a organisé une réunion avec les Ministres africains des finances, qui a débouché sur un appel lancé à la communauté internationale visant à réunir des ressources supplémentaires d'un montant de 100 milliards de dollars en faveur des mesures immédiates de lutte contre la COVID-19, ainsi que sur l'exonération des paiements d'intérêts sur l'ensemble de la dette (dont le montant est estimé à 44 milliards de dollars pour 2020).

E. Partenariats

53. La déclaration politique du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en 2019, adoptée par l'Assemblée dans sa résolution 74/4, a souligné l'importance cruciale que revêtaient les partenariats pour mener des actions concertées dans des domaines intersectoriels clés et la nécessité de trouver d'urgence de nouvelles façons de coopérer, et ce, pour tous les acteurs. Le Forum de partenariat 2019 du Conseil économique et social a également constaté que le partenariat multipartite était un levier pour favoriser une mise en œuvre inclusive et intégrée des objectifs. Dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19, des actions coordonnées en matière de politique publique et des partenariats sont essentiels pour contribuer à réduire considérablement les dommages socioéconomiques causés par la crise et accélérer les efforts de redressement et de développement durable. Au niveau mondial, on peut citer comme exemples les engagements d'allégement de la dette, pris dernièrement par le Groupe des Vingt, qui prévoient de suspendre pour une durée déterminée les paiements au titre du service de la dette dus par les pays les plus pauvres qui demandent un délai de grâce. Il convient également de souligner les récentes initiatives du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en faveur de l'annulation de toutes les dettes des pays qui connaissaient, avant la pandémie, un risque modéré ou élevé de surendettement. Fort des compétences de cinq organismes des Nations Unies[36], le Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte offre actuellement aux gouvernements une assistance technique et un soutien complets et intégrés au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les plans de relance budgétaire écologiques, afin que les efforts de relèvement prennent effet rapidement. Le programme conjoint de l'OIT, de l'OCDE et de l'OMS « S'engager pour la santé » fournit également des conseils stratégiques coordonnés et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements qui préparent des stratégies nationales en faveur des professionnels de la santé[37].

54. Au niveau régional, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est maintenant en phase opérationnelle avec 54 signatures et 24 ratifications, devrait entrer en vigueur en juillet 2020, le but étant d'accélérer radicalement la libéralisation du commerce des biens et des services en Afrique. En outre, la CEPALC et la FAO ont lancé ensemble, en décembre 2019, une plateforme pour une agriculture intelligente face au climat afin de soutenir les pratiques du secteur agricole de la région visant à s'adapter au climat et à atténuer les effets des changements climatiques. À la lumière des réformes de l'ONU, les entités des Nations Unies collaborent également au niveau régional au moyen des « coalitions thématiques », qui sont coordonnées par un organisme chef de file et auxquelles se

[36] OIT, PNUD, PNUE, ONUDI et UNITAR.

[37] Pour tout complément d'information, voir www.who.int/hrh/com-heeg/action-plan-annexes/en/.

joignent d'autres entités des Nations Unies et institutions régionales pour atteindre les objectifs et lutter contre la crise pandémique.

55. Dans le contexte du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, 14 organismes des Nations Unies ont apporté un concours coordonné au Gouvernement camerounais en vue de l'élaboration d'un plan national de prévention et de riposte face à la COVID-19 ; l'équipe de pays des Nations Unies est également en train de créer un panier de fonds commun pour améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables[38]. Au Népal, l'équipe de pays des Nations Unies aide le Gouvernement à mettre en place deux centres d'appels, l'objectif étant de renforcer les efforts d'information du public sur la pandémie de COVID-19. Cette approche conjointe se retrouve également au Ghana, où l'équipe de pays des Nations Unies a reprogrammé les ressources existantes pour aider à faire face aux incidences sanitaires, humanitaires et socioéconomiques de la COVID-19, des mesures complémentaires étant prises par diverses entités sous la direction du Coordonnateur résident.

56. Avec en toile de fond des partenariats plus cohérents établis à tous les niveaux, il y a de plus en plus couramment des arrangements délibérés, pris dans le cadre de réseaux d'action, qui ouvrent la voie à des promesses d'engagements et de ressources, à la promotion de mesures coordonnées et au lancement d'initiatives communes. L'ONU a joué un rôle essentiel en facilitant la création de ces plateformes. Ainsi, dans la perspective du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en 2019, le Département des affaires économiques et sociales avait pris des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs, l'idée étant de tirer parti des nouveaux efforts ambitieux entrepris par les gouvernements et les acteurs non étatiques en faveur du développement durable. La plateforme collabore avec les cinq commissions économiques régionales et d'autres entités des Nations Unies pour faciliter la création et le partage des connaissances et pour promouvoir un engagement significatif des parties prenantes, notamment par le biais d'ateliers en vue des examens nationaux volontaires qui seront organisés préalablement au forum politique de haut niveau de 2020.

57. Toutefois, malgré la mobilisation qui s'est faite autour du Programme 2030 depuis 2015, tant sur le plan des engagements que des mesures, le passage à des partenariats synergiques et porteurs de transformation ne se fait pas à l'échelle et à la vitesse requises, sans compter que la crise de la COVID-19 affaiblit la cohésion sociale et la solidarité qui existent au sein des pays et entre eux, ainsi qu'entre tous les acteurs. L'enjeu est énorme ; des partenariats multipartites efficaces et une coopération internationale forte sont plus que jamais nécessaires pour reconstruire en mieux et parvenir au développement durable.

III. Conclusions

58. Atteindre les objectifs de développement durable, y compris l'objectif 12, suppose d'avoir un environnement favorable reposant sur un bon état de préparation et de solides capacités nationales pour faire face aux crises prévues et imprévues ; le système des Nations Unies contribue activement à soutenir les pays dans ces efforts. Pour atteindre l'objectif 12, il faudra un effort colossal fondé sur une collaboration multipartite entre les gouvernements, les autorités locales, les entreprises, la société

[38] Les exemples de mesures prises dans les pays sont extraits de la déclaration liminaire prononcée par la Vice-Secrétaire générale lors de la réunion d'information informelle tenue le 11 mai 2020 sur le thème « Unir nos forces : des solutions politiques efficaces pour lutter contre la COVID-19 ». Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/2020doc/DSG's_remarks_to_ECOSOC_informal_briefing_on_COVID-19.pdf.

civile, les organisations scientifiques et le système international. Ainsi le réseau One Planet a-t-il été créé en vue de la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

59. Or, la consommation et la production mondiales, qui sont des moteurs de l'économie planétaire, continuent d'exploiter l'environnement et les ressources naturelles selon un modèle qui a des effets destructeurs sur la planète. Les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne l'objectif 12 montrent une tendance négative et les perspectives restent sombres en raison de l'augmentation de la population mondiale. L'objectif 12 accuse un retard, car seuls 25 % de ses indicateurs (contre 50 % des indicateurs établis pour d'autres objectifs) : a) sont conceptuellement clairs pour en mesurer la réalisation ; b) reposent sur des méthodes ou des normes établies au niveau international ; c) disposent de données qui font l'objet de rapports réguliers (voir E/2020/56, par. 18).

60. Ainsi, les possibilités recensées pour accélérer l'action et réaliser des voies de transformation, notamment grâce à l'utilisation de technologies, devraient être appliquées à toutes les étapes de la chaîne de valeur mondiale. La pandémie de COVID-19 donne aux pays l'occasion de mettre en place un plan de relèvement qui permettra d'inverser les tendances actuelles et de modifier les modes de consommation et de production en vue d'un avenir durable.

61. Il reste certes de nombreux défis à relever pour réaliser le Programme 2030, mais la communauté internationale demeure attachée au développement durable et aux objectifs du Programme 2030. Résilience, action ciblée et collaboration renouvelées, partenariats solides, mise en commun des connaissances, apport d'un soutien aux systèmes éducatifs, accès abordable à Internet et coopération régionale et internationale accrue, notamment dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, comme le numérique, sont autant de pistes qui nous permettront d'y parvenir.